



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 40894

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'agence internationale d'images et de télévisions (AITV), filiale de France Télévisions, qui veut en céder la rédaction. En effet, aujourd'hui certaines associations et certains syndicats dénoncent la très probable suppression de l'AITV, seule fenêtre audiovisuelle consacrée à la couverture de l'actualité internationale et tout particulièrement africaine, permettant l'alimentation d'un réseau panafricain. En ce sens, France Télévision fermerait les yeux sur tout un continent à l'heure où des rédactions de télévisions chinoises et qataris s'implantent en Afrique. Les raisons évoquées par la direction seraient tout d'abord budgétaires, mais outre cet argument, la logique d'agence semblerait remise en cause par le groupe, l'idéal étant de trouver un repreneur. Depuis sa création, l'AITV rend compte de l'actualité africaine, et permet de réaliser le seul journal d'actualités africaines sur une chaîne du groupe France Télévision, dont les sujets seraient repris par plus de 70 chaînes africaines publiques et privées. Il lui demande ainsi quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre pour rétablir la situation de l'AITV.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication rappelle que l'Agence internationale de l'image de télévision (AITV) est une agence de presse qui traite de l'actualité africaine et dont les images sont mises à disposition d'une cinquantaine de télévisions africaines par l'Agence française de coopération médias (CFI), l'opérateur de coopération audiovisuel du ministère des affaires étrangères et du développement international. Si l'AITV est aujourd'hui rattachée à France Télévisions, l'agence n'occupe pas une place centrale dans les missions du groupe, qui par ailleurs doit faire face à une contrainte de ressources importante. Les charges du service AITV ont excédé les ressources de 3,6 M€ en 2013. Ce déficit d'exploitation est attendu à 4,4 M€ en 2014, suite à la décision de CFI de se désengager progressivement de l'AITV. Dans le cadre du plan d'économies mis en oeuvre pour assurer le retour à l'équilibre des comptes de France Télévisions, comme prévu par l'avenant au contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2013-2015, la société a décidé de fermer l'AITV. France Télévisions a dès lors ouvert aux 28 journalistes de l'AITV son plan de départs volontaires (PDV), lancé en mai 2014. La fermeture a eu lieu le 8 décembre 2014. À ce jour, sur les 28 salariés travaillant à l'AITV, 2 ont déposé une candidature au PDV et près de 15 autres devraient pouvoir être reclassés en interne (sur des postes laissés vacants par le jeu de mobilités résultant du PDV). Toutefois, afin de continuer à soutenir des télévisions africaines, notamment en Afrique francophone, le ministère des affaires étrangères et du développement international a décidé d'accorder à l'Agence France Presse (AFP) en 2015 et 2016 une subvention exceptionnelle d'aide au développement de 400 000 € par an, pour la fourniture d'un abonnement à son fil d'information à 16 chaînes francophones africaines considérées comme prioritaires dès la fermeture de l'AITV. Cette subvention est assortie de la possibilité d'utiliser à titre gratuit le réseau de diffusion de CFI. De plus, la couverture de l'actualité africaine fait bien partie des missions de service public, et sera notamment assurée par TV5 Monde, France 24 et France Ô, mais également par l'ensemble des autres antennes de France Télévisions, Radio France et France Médias Monde. L'activité des correspondants pigistes en Afrique n'est donc pas

menacée. C'est bien uniquement la pratique de fourniture de programmes fabriqués en partie en France à destination des médias africains à laquelle il est mis fin, et CFI continuera son action en accompagnant la professionnalisation des journalistes africains sur place.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40894

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11165

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6128